

Note de présentation du projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Le projet de PMS

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles s'est dotée de la compétence mobilité le 22 mars 2021, devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. La Région Pays de la Loire gère toujours les lignes régulières Aléop et le transport scolaire.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle compétence, la communauté de communes s'est engagée à élaborer un Plan de Mobilité Simplifié le 12 décembre 2022.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un document de planification qui vise à définir les ambitions de la Communauté de communes en matière de transports en commun, des modes actifs (vélo et marche) et de tous les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme. Ce document comprend un diagnostic territorial, définit des enjeux, une stratégie, des objectifs et un plan d'actions.

Le Plan de Mobilité s'appuie sur un **diagnostic partagé** et de nombreux échanges avec les élus, les partenaires institutionnels (Etat, Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, intercommunalités limitrophes), les représentants des entreprises, des associations et des habitants.

Les habitants ont été invités à répondre à une enquête « mobilité » du 13 décembre 2022 au 28 janvier 2023 à laquelle 236 personnes ont participé. Les réponses ont permis de dégager les grandes tendances pour comprendre les pratiques de déplacements sur le territoire. Les habitants ont également été sollicités pour participer au Comité des Partenaires Mobilité qui s'est déjà réuni deux fois en 2023, le 13 avril et le 28 septembre.

Le PMS comprend **4 objectifs transversaux et complémentaires** déclinés en **18 actions concrètes** :

- Faciliter l'accès aux gares pour tous les usagers
 - Développer les liaisons TER Alençon/ Le Mans desservant les deux gares du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles
 - Disposer d'un arrêt de car - ligne 210 aux 2 gares du territoire
 - Expérimenter un service de navette reliant le centre de Fresnay-sur-Sarthe et la gare de la Hutte-Coulombiers avec extension possible sur Saint-Léonard-des-Bois en période estivale
 - Participer au financement de l'aménagement du parking de la gare de Vivoin-Beaumont

- Accompagner les projets pour un itinéraire cyclable et/ou piéton entre Vivoin et la gare de Vivoin et Beaumont-sur-Sarthe et la gare de Vivoin
- Relier les communes aux pôles structurants de la CCHSAM (Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon)
 - Réflexion sur les opportunités de liaisons en modes actifs (vélo et marche) autour des pôles structurants
 - Collaborer à la mise en place du TAD (transport à la demande) régional (2025)
- Développer les mobilités moins carbonées
 - Structurer un maillage de points de covoiturage sur le territoire avec les communes volontaires
 - Dynamiser et animer la pratique du covoiturage sur le territoire
 - Réflexion sur la mise en place d'un service d'autopartage sur un pôle structurant de la CCHSAM (véhicule électrique)
 - Référencer l'offre de stationnements vélos et apporter du conseil aux communes pour de nouveaux emplacements
 - Réflexion sur la mise en place d'une aide financière à l'achat d'un vélo et/ou vélo à assistance électrique VAE
 - Collaborer avec le Conseil Départemental pour le projet de voie verte sur les anciens chemins de fer reliant Fresnay à Saint-Rémy-de-Sillé (projet pour 2027)
- Informer, communiquer et animer
 - Contrat de projet « Chargé de Mission Mobilité »
 - Réaliser un « Guide des mobilités » sur la CCHSAM
 - Porter une réflexion sur un « point info mobilités » CCHSAM
 - Porter et coordonner des événements et des animations « mobilité » afin de fédérer les acteurs locaux et accompagner les changements de pratiques
 - S'appuyer sur des outils existants pour accompagner les changements de pratiques

Le Plan de Mobilité Simplifié a été validé en Conseil communautaire le 30 octobre 2023 afin d'entrer en phase de consultation début novembre 2023. Ainsi, les communes, les intercommunalités limitrophes, le Département de la Sarthe et la Région Pays de la Loire ont pu rendre un avis consultatif sur le projet.

Le Plan de Mobilité Simplifié est maintenant présenté pour la consultation du public conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports et à l'article L123-19-1 du Code de l'environnement. Toute personne peut, si elle le souhaite, apporter des commentaires, suggérer des précisions, donner un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

A la fin de la consultation, la Communauté de communes répondra à l'ensemble des commentaires et décidera de leur prise en compte ou non dans la rédaction du document final. Le Plan de Mobilité Simplifié, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des partenaires et du public, sera ensuite validé par le Conseil Communautaire.

Modalités de consultation du projet de Plan de Mobilité Simplifié

Le dossier de consultation comprend :

- Une note de présentation du Plan de Mobilité Simplifié
- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié
- Les avis des communes ainsi que des partenaires et structures mentionnées à l'article L1214-36-1 du code des transports
- La délibération du conseil communautaire validant le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Le dossier de consultation est disponible sur le site internet de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ou à son siège, pour consultation sur place, au 2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe aux horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi : 9h00- 12h00

Mardi, mercredi et jeudi : 9h00- 12h00 et 14h00-17h00

Modalités de participation du public au projet de Plan de Mobilité Simplifié

La consultation du public est ouverte du **lundi 19 février 2024 à 9h00** au **lundi 18 mars 2024 à 17h00**.

Les personnes souhaitant formuler un avis **peuvent remplir le formulaire de participation directement en ligne** <https://framaforms.org/formulaire-de-participation-du-public-plan-de-mobilite-simplifie-cc-haute-sarthe-alpes-mancelles>

Récupérer le formulaire papier au siège de la CCHSAM ou **le télécharger**, le compléter et **le déposer** ou l'envoyer par **voie postale** au siège de la CCHSAM 2 rue Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe ou l'envoyer **par mail** à contact@cchautesarthealpesmancelles.fr.

Seul l'avis anonymisé pourra éventuellement être rendu public dans le cadre d'une synthèse des observations, aucune information personnelle ne sera diffusée.